

## A chaque nouvelle lune



### NOS ÉVÊQUES ET LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

DANS la Déclaration sur la Charte de la langue française au Québec, publiée le 27 juin, 1977, l'Assemblée des évêques de la Province a expliqué que la justice qui règle la vie des peuples n'est pas une réalité statique. La poursuite des cinq valeurs de fond de la loi est juste. Quelles sont ces cinq valeurs? La protection de la population d'origine française contre les périls qui la menacent; le développement économique des citoyens qui la composent; la qualité de la langue française; la justice sociale au plan linguistique en faveur de la majorité; le respect de la langue, des valeurs et de la culture des minorités. Nosseigneurs, cependant, n'entendent pas porter un jugement sur la justesse de chacun des articles de la Charte, au lieu et place des hommes publics, des partis, des groupes et des citoyens.

"Le souci qu'a la communauté francophone de faire respecter la

priorité du français ne doit pas la conduire à limiter de façon excessive l'usage de l'anglais. Dans le Livre blanc déposé par le gouvernement, on trouve les affirmations suivantes: "L'anglais... aura toujours une place importante au Québec... parce qu'il tient aussi à l'héritage culturel des Québécois... Que les anglophones du Québec doivent garder leur langue, leurs modes de vie, leur culture, non seulement le gouvernement ne s'y objecte pas; il le tient pour une donnée de notre histoire commune." Voilà pourquoi la Déclaration ajoute: "Nous inclinons à penser que les anglophones véritables de toute provenance devraient avoir accès à l'enseignement dans leur langue."

Un paragraphe du document épiscopal nous intéresse particulièrement, et c'est pourquoi nous l'avons mentionné ici. Il s'agit des Amérindiens et des Innuït ou Esquimaux: "Nous estimons également, disent les évêques, que c'est un devoir de justice de veiller à ce que, dans la promotion du français auprès des minorités amérindiennes et des Innuït, soient évités un choc culturel préjudiciable à leurs droits et valeurs ainsi que des règlements impropres à leur situation concrète." Après tout, ce sont les frères et soeurs de Kateri.

### L'ÉCOLE KATERI TEKAKWITHA

Cet automne, à Hamilton, Ont., on doit construire une nouvelle école catholique séparée, qui portera le nom de *Kateri Tekakwitha*. La vénérable Kateri Tekakwitha

est en train de devenir la première sainte amérindienne du continent, du moins au nord du Mexique. Monseigneur Paul Reding, évêque d'Hamilton, qui a suggéré ce nom pour cette école élémentaire de son diocèse, affirmait que la jeune Kateri a mené une vie de chasteté parfaite doublée du martyre sans effusion de sang".

### MME ANTOINETTE GROS-LOUIS, R.I.P.



Mme Antoinette Gros-Louis.

Le numéro de l'hiver dernier de *Kateri* décrivait les fêtes du soixantième anniversaire de mariage de nos amis hurons, M. et Mme Edgar Gros-Louis. Le numéro du printemps, imprimé en partie, ne nous a pas permis de vous annoncer avant l'été le décès de M. Edgar. Et voici que cette même revue, porteuse de la triste nouvelle, vu qu'elle était sous presse, elle aussi, n'a pu vous apprendre la mort de Mme Antoinette, le 6 juin 1977, après seulement trois mois de solitude. Mme Gros-Louis a toujours été une bonne amie de la vénérable Kateri Tekakwitha. Elle a inlassablement répandu sa dévotion parmi ses parents et connaissances. Sans doute Kateri est venue l'accueillir à la porte du Ciel. Mme Antoinette me demandait un jour: "Comment se fait-il que nous, Indiens, nous n'ayons pas de saint ou de sainte bien à nous?" Elle peut maintenant poser la même question à Kateri. La réponse sera-t-elle: "Pas assez de prière"?

### "KATERI" A DU CRAN !

DALLAS, TEXAS — L'agent motocycliste, C. W. Cottongame a appris que la loi ressemble à une rue à deux sens, et il n'en est pas trop heureux. Au mois de mai dernier, Cottongame flanqua une contravention à Mme Kateri Ewing, qui lui coûta \$20. Mme Ewing le chargea aussitôt d'avoir jonché la rue de débris, ce qui pourrait lui valoir une condamnation de \$200.

L'affaire commença le 23 mai quand Mme Ewing négligea de faire un virage obligatoire en quittant la grande route. Cottongame lui fit signe d'approcher et comme il venait à sa rencontre, jeta son mégot par terre.

"Connaissez-vous les règlements municipaux de Dallas au sujet des débris dont on jonche le sol?" dit Mme Ewing d'un ton sec.

Cottongame lui adressa un sourire moqueur avant de répondre: "Je pense que vous faites allusion à ma cigarette."

De fait, elle faisait allusion à la cigarette et Cottongame ne sourit plus.

L'agent, inculpé d'avoir violé les règlements municipaux, doit comparaître devant un juge de la cour municipale. Il pourrait être condamné à une amende de \$200.

### QUAND ON AIME !

Depuis 1974, M. Arcade Trudeau de Montréal, mérite des félicitations pour sa générosité envers Kateri. Chaque année, il prend cent abonnements. Un peu surpris que ses abonnés ne se soient pas

(Suite à la p. 33.)